



Union des Directeurs de l'Assurance et de la Protection sociale

## Grand Prix DRH Stratège de l'Assurance

Depuis plus de 50 ans, l'**Union des Directeurs de l'Assurance et de la Protection sociale** (UDAP) porte haut les valeurs de respect de l'Humain : solidarité, égalité des chances, promotion au mérite et sens des responsabilités. Pour que l'innovation sociale bénéficie au plus grand nombre, elle doit être impulsée par les équipes dirigeantes et la direction des ressources humaines a vocation à jouer un rôle clé dans cette ambition.

L'importance de cet enjeu a conduit l'UDAP à lancer, en 2020, le « **Grand Prix DRH Stratège de l'Assurance** », qui reconnaîtra les initiatives remarquables en la matière, engagées par les directions des ressources humaines, voire les directions générales, au sein du monde de l'assurance.

Les entreprises candidates, sociétés d'assurance, d'assistance, de courtage, mutuelles ou groupes de protection sociale, mettent en avant une initiative, une réalisation, un projet de transformation, etc. qui se sont traduits par des effets concrets et quantifiés.

Au-delà de la reconnaissance attribuée chaque année à une entreprise et sa direction des ressources humaines, l'UDAP souhaite apporter sa contribution à la promotion de bonnes pratiques RH, les valoriser, en faire une source d'inspiration pour que de nombreuses entreprises s'engagent dans cette voie vertueuse pour tous.

### **Pourquoi ce Grand Prix ?**

Dans un contexte de transformation et de crise sociale, le rôle des ressources humaines est désormais stratégique et protéiforme. Elles doivent relever de multiples défis : adaptation des collaborateurs aux nouveaux enjeux de l'entreprise, analyse des impacts humains des mutations technologiques, anticipation de l'évolution des métiers, nouvelles formes de travail, guerre des talents, engagement des salariés, autant de thèmes qui ont un impact direct sur la réussite des entreprises. La direction des ressources humaines devient un acteur incontournable de leur performance. Son rôle passe du statut de « gestionnaire » au statut de « stratège ». Mais qu'est-ce qu'une direction des ressources humaines

« stratège » ? Une direction des ressources humaines « stratège » peut être définie comme une direction qui :

- Anticipe les évolutions économiques, sociales et sociétales et engage l'entreprise, ses collaborateurs, ses managers et ses cadres dirigeants dans les transformations à venir (allongement de la vie professionnelle, digitalisation, nouvelles formes d'activité, aspiration au sens, sensibilité accrue à la RSE, etc.) ;
- Accompagne la transformation de l'entreprise : GPEC, prospective métiers, nouvelles compétences, attractivité et fidélisation, validation des acquis de l'expérience etc. ;
- Enrichit le capital humain de l'entreprise pour accroître le développement ;
- Entreprenne et innove : teste et déploie de nouveaux modes d'organisation, de nouveaux outils et diffuse les bonnes pratiques ;
- Maîtrise les enjeux et solutions technologiques : intégration de nouveaux outils/solutions lui permettant d'optimiser son efficacité et sa performance ;
- Veille au nécessaire équilibre entre développement économique et progrès social, pour que l'économie serve l'Humain et non l'asservisse ;
- Communique : elle donne du sens, fait progresser le dialogue social et contribue à faire rayonner son entreprise ;
- Responsabilise les collaborateurs et les dirigeants : les enjeux éthiques, sociétaux, environnementaux, la diversité, la place des seniors, la lutte contre les discriminations, le harcèlement, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle etc. sont autant d'enjeux qui doivent être intégrés dans toutes les strates de l'entreprise.

### **Déroulement du Grand Prix**

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition 2022, l'UDAP lance un appel à candidatures à partir du **3 juin 2022**.

La date limite de réception des dossiers de candidature est le **vendredi 22 juillet 2022**.

Début septembre 2022, le comité de sélection composé du Président du Jury, Philippe Vivien (Vice-président d'Alixio), du Président de l'UDAP, Djamel Souami, et des deux responsables du projet au sein de l'UDAP, Charles-Etienne de Cidrac et Stefania Maestroni, examinera l'ensemble des dossiers et sélectionnera les 10 dossiers qui seront présentés au jury.

Les 10 dossiers sélectionnés seront examinés par un jury composé du comité de sélection et de six personnalités qualifiées du secteur, aux profils variés. Le jury se réunira le **6 octobre 2022** pour auditionner les 10 dossiers présélectionnés. Durant cette réunion, les porteurs du projet disposeront de 20 minutes pour défendre leur initiative (10' de présentation, suivi de 10' de questions/réponses). Le jury sélectionnera trois nominés, dont le lauréat du Grand Prix.

Les meilleures actions et/ou initiatives seront dévoilées lors d'une cérémonie de remise des prix qui se déroulera le **15 novembre 2022**.

L'UDAP s'engage à faire la promotion des actions nominées notamment sur le site de l'UDAP ([udap.fr](http://udap.fr)).

Toutes sociétés d'assurance (SA et SAM), de réassurance, d'assistance, de bancassurance, les mutuelles, les institutions de prévoyance et courtiers exerçant sur le marché français peuvent concourir pour leurs actions lancées ou entreprises en 2021.

**Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 22 juillet 2022 à l'UDAP :**

- Par mail : [grandprixRH@udap.fr](mailto:grandprixRH@udap.fr)
- Par courrier : UDAP, 43 rue de Provence, 75009 Paris

Pour toute question relative à votre projet et voir comment il peut s'inscrire dans la compétition, vous pouvez nous contacter par mail ([GrandprixRH@UDAP.fr](mailto:GrandprixRH@UDAP.fr)) ou par téléphone :

- Charles-Etienne de Cidrac : 06 24 60 30 92
- Stefania Maestroni : 06 86 41 65 21